

COMPTE RENDU

CSE du 25 avril 2024

Information sur le projet de Convention Tripartite 2024/2027

Les grands axes de la convention tripartite sont énoncés. En préambule, la direction nous annonce qu'elle ne pourra donner aucune information concrète concernant les indicateurs de cette convention.

5 indicateurs stratégiques inchangés

- Satisfaction des DE vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2)
- Nombre de DE de longue durée (ACO3)
- Satisfaction des entreprises vis-à-vis de leur accompagnement (ENT2)
- Délais de pourvoi des offres déposés à France Travail (ENT3)
- Taux d'accès à l'emploi 6 mois après la formation (FOR1)

5 indicateurs stratégiques en évolution

- Taux d'accès à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi (ACO1)
- Taux de pourvoi des offres déposés à France Travail (ENT1)
- Satisfaction des DE vis-à-vis de leur indemnisation (IND2)
- Conformité de traitement de la demande d'allocation (IND3)
- Part des montants versés en trop-perçus par rapport au montant des allocations versées (IND4)

5 nouveaux indicateurs stratégiques

- Taux d'accès à l'emploi durable et durabilité de l'emploi
- Rapidité du démarrage des actions d'accompagnement (dont formation)
- Redynamisation de l'accompagnement
- Part des entreprises ayant recours à France Travail
- Part des publics prioritaires parmi les entrants en formation

Des actions demandées par la **CGT** pour lutter contre le non-recours aux droits ont débuté en 2023. Comment et quand auront nous un point en lien avec la convention tripartite qui doit « garantir l'accès aux droits à tous les usagers » ?

- Pas de réponses à ce jour, pas de procédure définie mais une volonté.

Résumé de la convention tripartite :

3 objectifs à retenir :

- Donner à chacun les moyens d'accéder à l'emploi durable

- Garantir l'accès des usagers à leurs droits à l'indemnisation
- Aider les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement à diversifier leurs modes de recrutement

L'Etat assure la gouvernance par le cadre financier : il y a une accélération de la main mise sur l'Unédic avec une nouvelle contribution de 11% des recettes (4 milliards d'euros par an nationalement ! 1,35 milliards d'euros pour 4 ans en Normandie).

La convention est particulièrement floue : Une attention particulière sera portée sur les expérimentations et la mise en place de la loi « Plein Emploi » sans nous indiquer comment. Sans commentaires.

Il faudra travailler intelligemment avec les partenaires du réseau France Travail ; aurons-nous tous la même intelligence au même moment ? « Diffuser les démarches d'innovation » ; c'est juste faire plus à iso effectif ! Des « innovations technologiques dans un cadre sécurisé » ; ça commence mal avec les cybers attaques !

Invariablement, le pilotage se fera par les résultats. ENCORE ! Et avec les résultats qu'on connaît.

Lors du vote au Conseil d'Administration de France Travail, la CGT a été la seule organisation syndicale à avoir voté contre la convention tripartite.

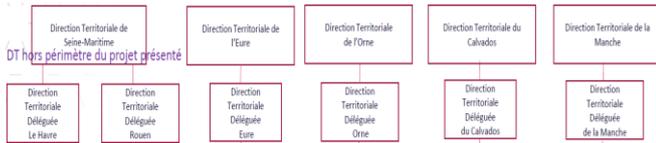
La CGT dénonce le pilotage par les résultats à tous les niveaux, la pression exercée sur l'ensemble des agents ainsi que le renforcement de la conditionnalité du versement d'allocations à 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire.

La lettre de cadrage de l'Unédic va, une fois encore, baisser le droit des privés d'emploi et sera la réponse du gouvernement à la remontée du chômage.

La CGT poursuivra sa défense des agents et des usagers pour un juste salaire et une juste indemnisation.

Consultation sur l'organisation cible France Travail Normandie

Nous sommes consultés sur une réorganisation des Directions Territoriales pour s'adosser à celle des Départements et des préfectures. Il est proposé un DT par département et 6 DT délégués. L'agence de Verneuil-sur-Avre reviendrait dans l'Eure, et celle de Vire dans le Calvados.



La **CGT** se demande comment va se dérouler la nomination sur les postes à la vue de l'organigramme, les agents en poste doivent-ils se repositionner sur leur poste ?

- Oui mais les agents le désirant seront prioritaire sur leur poste.

La **CGT** est étonnée aussi de voir que des missions seront communiquées après la prise de poste.

La CGT s'abstient

Consultations sur les principes de l'expérimentation vers les nouvelles Modalités d'Accompagnement et de Suivi (MSA).

Dans le précédent compte rendu, nous vous avons présenté les nouvelles modalités d'accompagnement pour remplacer le système Suivi, Guidé, Renforcé.

Toutes les organisations syndicales ont fait le même constat notamment sur :

- Les éléments fournis par la direction sont largement insuffisants.
- Des portefeuilles « volumineux » et des accompagnements « intensif » dont on ne connaît pas les contours.
- **La privatisation de nos missions, notamment par une nouvelle prestation de 6 mois.**

Les syndicats ont produit un avis commun pour dénoncer ces points. Nous n'avons donc pas voté la consultation voulue par la direction.

La CGT a voté pour l'avis motivé des élus CSE et rejette l'XP MSA

L'ensemble des élus ont voté cet avis motivé. La direction doit prendre acte de l'avis des syndicats et doit revenir vers nous.

Information sur l'expérimentation d'ARSA en Normandie

La direction présente un point sur l'expérimentation mais n'indique peu, voir pas, d'éléments sur le déploiement de l'expérimentation. En préalable à toute extension d'expérimentation il faut un diagnostic que la **CGT** a demandé. **Pas de réponse.**

La **CGT** vous pose la question chaque mois depuis l'été dernier et chaque mois, nous n'avons pas la réponse et maintenant on doit étendre l'expérimentation... . Quel est le référentiel d'activités pour les 15 à 20 heures d'activités ? **Pas de réponse, mais ça avance il paraît !**

Le département mentionne une liste « d'empêchement légitimes » peut-on avoir la liste ? Nous demandons quelles sont les « articulations sur les sanctions »

- Ce sont les dispositions du département, nous avons les nôtres. La direction n'a pas réponse sur l'articulation.

Dans les agences concernées par l'extension de l'expérimentation la notion de « portefeuille resserré » veut dire combien de personne par PF ? Entre 50 et 70.

Des REA ont bénéficié d'une réunion où il leur a été confirmé que nous devons nous occuper des allocataires du RSA et de leur conjoint, donc les bénéficiaires ? Éclairez nous ? A partir de maintenant ou au 1^{er} janvier 2025 ?

- La direction ne comprend pas de quelle réunion il s'agit, ne comprend pas la question et assure que cette disposition arrivera au 1^{er} janvier 2025. Elle n'évoque pas les enfants non scolarisés des allocataires.

Information en vue d'une consultation sur l'expérimentation « prospection prestataires »

La direction présente un dossier d'une expérimentation à lancer rapidement pour augmenter la prospection des entreprises particulièrement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). La direction propose de mobiliser ... un prestataire privé !

**Le coût de cette prestation sur 12 mois ?
300€ en moyenne par appel abouti !**

Quelle est le budget régional ? Celui voté en CA pour cette prestation est de 9 millions d'euros, sur la base de 50 000 entreprises (marché national). La direction dit qu'il sera regardé la prospection réussie et la prospection génératrice d'emploi. Il n'y a pas de budget en région pour le moment.

Pourquoi ne pas utiliser cet argent pour l'emploi en CDI ? Alors que les conseillers peuvent faire le travail avec la bonne info, le bon service rendu grâce à leur expertise !

Pourquoi en pas rendre le dépôt d'offre obligatoire à France Travail ? Une nouvelle expérimentation, non ? La direction botte en touche.

Pour que le prestataire sache de quoi il parle, vous envisagez quels outils et sous quelles formes afin qu'il puisse répondre aux questions des entreprises ?

- Aucune formation n'est prévue pour que le prestataire soit informé de l'offre de service France Travail. Un script sera créé qui sera suivi pas à pas puis diffusé aux conseillers entreprises. **Ce fonctionnement fait penser à la CGT que nos missions vont être vendues comme des « pompes à chaleur » !**

La « task force » sera-t-elle organisée en une plateforme réunissant les partenaires ?

- Cette task force est un outil en plus dans cette XP mais dans les autres aussi XP aussi. Elle sert d'outil de travail collaboratif soi-disant et ne sera pas organisée en plateforme...

Une fois identifier les besoins, comment trouver les privés d'emploi correspondant aux profils ? Quel plan de formation adapté ?

- Aucun, car les agences vont décider elles même de la liste des entreprises à diffuser au prestataire

donc on enlèvera les entreprises à qui on ne peut pas répondre...alors quel est la plus-value ?

Une fois que le prestataire devra passer le relai, comment les équipes entreprises pourront absorber les demandes à iso effectif ?

- On verra au fur et à mesure !

La **CGT** dénonce donc l'absence de mesure de la charge de travail et de prévention !

La CGT est évidemment favorable à un accompagnement au recrutement pour les petites et moyennes entreprises, mais nous considérons que la mission du SPE, dans ce cadre, ne peut se réduire à la coordination des différents acteurs, et encore moins par le recours à la sous-traitance pour réaliser ces tâches.

La CGT revendique que ce budget soit utilisé pour des effectifs supplémentaires ! Stop aux privatisations de nos missions !

Information sur la centralisation de l'activité sur indemnisation des annexes 1,2 et 3

Il est présenté la centralisation de l'activité indemnisation des annexes 1, 2 et 3. Ce projet concerne les demandeurs d'emploi en stock et en flux, résidant en métropole ainsi que dans les DROM-COM.

- La région Ile-de-France (IDF), pour les dossiers relevant de l'annexe 1, dès octobre 2024 pour les journalistes résidant en IDF, et dès décembre 2024 pour les autres journalistes professionnels.
- La région Bretagne, pour les dossiers relevant de l'annexe 2 (marins-pêcheurs), dès juin 2024
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les dossiers relevant de l'annexe 3 (dockers), dès juin 2024.

Le report d'une partie des annexes sur les régions se fait-il à iso effectif ? La direction n'a pas d'info mais la **CGT** demande un retour de complément d'infos à ce sujet.

Quelles sont les organisations du travail pour les agents positionnés sur une de ces trois annexes, sont-ils toujours dans un PF CRI ?

- Les demandeurs d'emploi concernés sortent du portefeuille CRI de la région Normandie pour intégrer les portefeuilles CRI de l'autre région.
- Si le demandeur appelle au 3949 avec le numéro de téléphone connu dans le dossier, l'appel indemnisation sera redirigé vers l'agence du CRI. La livraison de cet outil n'a pas été faite encore...

Comment informer correctement les demandeurs à l'accueil si le dossier est dans une autre région ?

- Le CVM, la solution à tout.

Et pourtant, il nous est demandé au national d'être au plus près des demandeurs...

Pour la CGT la casse des effectifs des GDD et le traitement de masse ont amené à une déqualification d'une partie des agents GDD sur le traitement des dossiers annexes 1, 2 et 3. Avec ce projet de centralisation de l'activité, les agents GDD seront déposséder des compétences liées aux annexes. Les usagers auront leur dossier traités à l'autre bout du pays, loin du concept de proximité évoqué par la Direction Générale. C'est du report de charge et non de l'organisation du travail.

Retour sur les CSSCT des 11 et 15 avril

La CGT est intervenue depuis de nombreuses années sur Cherbourg, les soucis d'organisation du travail, les pressions, le déménagement...

Le mal être existant dû à une désorganisation du travail faisant suite au déménagement a donc bien été posé sur la table y compris par d'autres OS et nous nous en félicitons.

La situation d'insalubrité de Carentan et du Havre ville haute a été longuement éclairée de faits concrets, la direction prend l'alerte des OS dans leur ensemble.

Infos ressources Humaines

La CGT demande si les agents ont la possibilité de ne poser aucun congé sur la période de référence qui va du 1^{er} mai au 30 septembre. Nous retrouvons cette disposition dans la convention collective article 27.1 paragraphe 3.

- En réponse, la direction nous annonce une nouvelle hiérarchie des normes et remplace le code du travail en première référence et non la convention collective. Elle nous indique donc que l'agent, au nom du droit aux congés, doit poser au moins 10 jours sur cette période.

La pyramide ne peut s'inverser comme on le veut ! A suivre !

La CGT demande pourquoi dans le tableau de bilan de campagne télétravail il y a des « erreurs » entre le nombre de demande et le nombre de retour de demande.

- La direction répond qu'il reste 81 formulaires à ce jour à traiter en Normandie. Ces situations sont explicables et sont suivies.

Contactez la CGT si vous rencontrez des difficultés avec votre demande.

Réponses de la direction aux réclamations

- Les élus CGT questionnent la création de portefeuilles « Fonds de Transition Juste » dans les agences de Vernon, Evreux Delaune mais aussi il semblerait dans d'autres agences. Les élus demandent une information sur ces portefeuilles ?

La direction rappelle être candidate sur le projet et attend un retour. Plusieurs syndicats remontent qu'il y a des dispositions déjà prises dans certaines agence. La direction botte en touche, et se contente de dire qu'un dossier sera présenté dans le cas où candidature aboutie.

- Une ELD est-elle fondée à demander à un agent de lui adresser un mail d'engagement à ne pas poser de congés en juillet-août, condition pour lui accorder des congés hors période ?

La direction réaffirme que non. Nous avons des remontées contraires, la CGT va continuer la défense individuelle et collective des collègues. Si vous avez des pressions de ce type, vous pouvez nous contacter.

- Connaissez-vous le nombre de refus de congés pour la période estivale ?

La direction n'a pas les éléments à ce jour pour nous répondre.

- Sachant que le dispositif territoire zéro chômeur s'étend sur le bassin de Rouen et que des actions ont eu lieu, les élus CGT demandent à être informés de l'évolution de ce dispositif.

La direction refuse d'avoir ce point, pour elle, il n'y a pas de projet en cours et donc pas de point à faire avec les élus. Or on est amené à travailler avec ces dispositifs-là.

- La flamme olympique parcourra la Normandie dès la fin mai dans le 14 et le 50. Puis, le 5 juillet Le Havre et Rouen (soit une vingtaine de sites et services en tout). Des restrictions de circulation étant à prévoir, la CGT demande que la possibilité de télétravailler soit offerte à un maximum d'agents sur ces agglomérations et d'éviter les convocations de DE sur ces dates.
- Le 6 juin, à l'occasion des cérémonies du 80ème anniversaire du Débarquement de Normandie, des restrictions de circulation se poseront dans le Calvados. La CGT propose les mêmes dispositions.

La direction informe que 2 notes sont envoyées aux ELD et des éléments complémentaires seront envoyés pour avoir des éléments plus précis.

Pour les événements liés au 6 juin, ce qui a été mis en place l'année précédente sera remis en place cette année.